MERCREDI 7 JUILLET
53e ANNEE.
N° 54

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT † (1868-1942)

Le Président Laval
adresse au pays un grave avertissement

Le chef du gouvernement recevant, vendredi dernier, les directeurs de journaux et les journalistes régionaux, leur a fait un certain nombre de déclarations.

Le correspondant du *Petit Parisien* a été autorisé à rapporter les paroles mêmes du Président Laval. Voici ses principales déclarations :

« Je suis d'abord préoccupé du mal que la France peut encore se faire. Il y a beaucoup de Français qui croient que nous serons sauvés par l'Amérique, par l'Angleterre et, par surcroît, par Giraud et de Gaulle. Ils le croyaient hier, ils le croient encore aujourd'hui. Ils trouvent même que les événements ne vont pas assez vite.

« Je n'ai pas cette illusion : L'armée allemande ne sera pas battue. L'Europe ne sera pas vaincue par les armées qui viennent d'ailleurs. Une fois pour toutes, mettez-vous bien cela dans la tête ! *Seulement, cette illusion de la défaite allemande, que partagent tant de Français, peut engendrer pour notre pays une crise mortelle...*

Anglais et Américains subiront l'échec

« ...Je suppose que demain — ce demain viendra, ou alors ce serait la carence du pouvoir offensif des armées alliées — je suppose donc que demain les armées américaines et anglaises attaquent l'Europe sur un point ou sur plusieurs points, ce qui est vraisemblable. Deux attitudes sont possibles pour les défenseurs de l'Europe : ou bien s'efforcer d'empêcher l'attaque, ou bien laisser les armées américaines et anglaises s'installer ici ou là, sur une portion de territoire.

« J'ai presque tendance à croire que c'est cette dernière hypothèse qui serait la plus dangereuse pour nous, car, le jour où les Américains ou les Anglais auront abordé sur un point quelconque de l'Europe, l'enthousiasme de certains esprits peut être générateur de toutes les folies. Mais tenez-vous pour assurés que les Américains et les Anglais seront finalement rejetés sur les côtes et qu'ils subiront l'échec *si, entre-temps, les Français ont commis des actes tels, qu'ils aient rendu impossible, moralement et politiquement, un accord entre la France et l'Allemagne, alors nous aurons, cette fois, définitivement perdu la guerre.*

« *Si, à la faveur d'une tentative de débarquement anglo-américaine, éclatait en France je ne sais quelles guérillas, si les attentats se multipliaient, les Français qui participeraient à cette guerre d'un esprit nouveau crucifieraient la France et je crains alors de ne plus pouvoir vous défendre.*

« Moi, dit-il, je tiendrai jusqu'au bout, jusqu'au bout de mes moyens. Je ne suis pas un surhomme, mais j'ai la volonté d'aller jusqu'au bout de mon effort total.

« *Je dis parfois de ces choses qui font l'effet d'un acide sur les épidermes sensibles, mais peut-être n'avons-nous plus beaucoup de temps pour nous accorder des transitions moins rudes et c'est, en tout cas, mon devoir de parler clair. Comprendra-t-on à temps que des défaillances nouvelles seraient irréparables ?...*

La Révolution se fera

« ...Les uns me disent : changez vos préfets, les autres : remplacez votre police ; ceux qui m'écrivent ou qui parlent sont pleins d'idées ; ils ont de l'élan et de l'enthousiasme, mais je pense que la France, en ce moment-ci, peut être comparée à une vieille maison de bois, vieille, très vieille, qui a défié les siècles. Si vous vous avisez d'enlever une pièce maîtresse, tout s'écroule. On voudrait me faire enlever la pièce maîtresse : notre vieille administration. Vous savez ce qu'elle représente, elle n'est peut-être pas très moderne, elle est traditionnelle, mais elle représente la continuité de la France. Je sais qu'une révolution est indispensable, je veux la faire, elle se fera. La révolution n'est pas moderne, mais vous savez ce qu'elle représente. Elle se fait un peu tous les jours. J'en ai accompli le premier acte le 10 juillet 1940, mais elle ne s'accomplira pleinement que quand nous serons complètement libres. »

Arrivée à Paris d'ouvriers permissionnaires travaillant en Allemagne

Un train venant de Stuttgard est arrivé à la gare de l'Est, ramenant d'Allemagne plusieurs centaines d'ouvriers français, permissionnaires. Partis le 23 janvier dernier, ils ont obtenu, après moins de six mois de séjour en Allemagne, grâce à leur excellente conduite et à leur application au travail, de venir passer 10 jours de permission en famille.

Le général Giraud est parti pour l'Amérique

D'après une dépêche de l'Associated Press, datée d'Alger, Giraud se serait enfin mis en route pour les Etats-Unis. Une information reçue de Natal, par l'agence gaulliste, signale, d'autre part, le passage de Giraud dans cette ville côtière du Brésil septentrional.

Le général Sikorski est tué dans un accident d'aviation

Le ministère de l'air britannique annonce qu'alors qu'il revenait de son voyage d'inspection dans le Moyen-Orient, le général Sikorski a trouvé la mort.

Le chef du gouvernement polonais, émigré, avait pris place, à Gibraltar, à bord d'un avion quadrimoteur britannique du type « Liberator », qui s'est abattu en mer peu après son départ. La fille du général, qui accompagnait son père, a également trouvé la mort dans cet accident.

Loterie Nationale

Le prochain tirage de la Loterie Nationale (17e tranche) aura lieu le 14 juillet.

En peu de mots...

● Le grand prix de Rome de musique a été décerné à M. Pierre Sangan, de Mazamet et le premier second grand prix à M. Claude Pascal, de Paris.

● On annonce la naissance du vingtième enfant chez Mme et M. Chareil, journalier agricole, demeurant à Chatain, commune de Segry (Indre). Le maréchal Pétain a accepté d'être le parrain du dernier-né de cette belle famille.

● Dans un site extrêmement sauvage des Hautes-Alpes, près de Lus-la-Croix-Haute, des loups ont attaqué deux troupeaux de moutons.

● Le préfet de la Corrèze vient de relever de leurs fonctions plusieurs instituteurs qui s'étaient refusés aux obligations du service du travail obligatoire.

● La population de Buenos-Aires a reçu avec enthousiasme le navigateur Vito Dumas, qui vient d'accomplir le tour du monde sur un petit voilier.

● La dissolution du Parlement australien a été prononcée lundi. Des élections générales auront lieu, en Australie, le 21 août.

PRIX MAXIMA DES BATTAGES

Les prix maxima du battage des céréales pour la campagne 1943-1944 sont fixés comme suit dans le département du Lot :

— pour le blé, le seigle, l'orge et le méteil, 16 fr. 50 le quintal métrique ;

— pour l'avoine, 18 fr. 50 le quintal métrique.

L'entrepreneur aura la faculté de percevoir par aire de battage individuelle ou collective un minimum de recette de 250 francs.

Pour le pressage de la paille effectué simultanément avec le battage par quintal de céréales battu, il sera perçu :

— avec fourniture de fil de fer, 8 fr.

— sans fourniture de fil de fer, 4 fr.

Selon les usages locaux ces prix d'application pourront être rapportés à l'hectolitre par la définition d'une échelle de poids spécifiquement valable pour tout ou partie du département.

Réduction pour prestations diverses de l'agriculteur. — En cas d'utilisation d'un matériel à vapeur, l'agriculteur bénéficiera des réductions suivantes sur les prix d'application, mais non sur le minimum de recette exigible :

— pour la fourniture de la totalité du combustible : 25 0/0 ;

— pour l'approvisionnement en eau et suivant les usages locaux le transport du charbon : 5 0/0.

Pour les déplacements du matériel qu'il lui sera demandé d'effectuer à partir de l'exploitation précédant la sienne, dans l'itinéraire, la réduction sera de 5 0/0 par train distinct (batteuse, locomobile, etc...) avec maximum de 10 0/0.

Location de matériel électrique. — Les entrepreneurs qui utilisent du matériel électrique, confié en location par une collectivité, devront verser à celle-ci les redevances proportionnelles à l'utilisation faite de ce matériel et fixée aux pourcentages suivants des recettes correspondantes : *a*) 4 0/0 pour l'usage d'un transformateur seul ; *b*) 8 0/0 pour l'usage d'un transformateur et d'une cabine mobile ; *c*) 4 0/0 pour l'usage d'un moteur électrique.

Toutefois, pour le câble souple, cette redevance pour une campagne de 45 jours sera fixée aux 15/100e de son prix d'achat.

Tout matériel de battage en fonctionnement devra être accompagné d'une bascule préalablement vérifiée par le Service des Poids et Mesures.

Les prix d'application arrêtés devront être affichés d'une manière permanente et apparente sur chaque matériel de battage.

Le recours à la traction animale pour les déplacements de matériel est en principe obligatoire, sauf pour les véhicules automoteurs.

Union régionale corporative du Quercy

Les syndics des communes intéressées recevront sous peu, par l'intermédiaire de l'Union régionale corporative, des instructions précises à ce sujet, qu'ils seront chargés de porter à la connaissance des viticulteurs susceptibles de produire des vins de Cahors.

Les membres de la Commission de contrôle pour les vins de Cahors se sont réunis le dimanche 4 juillet à Luzech, sous la présidence de M. Baudel Abel, syndic. Après avoir procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, la mise sur pied d'un statut définitif, qui permettra un contrôle efficace sur les vins de Cahors, a été étudié.

CHRONIQUE DU LOT

COLLEGE TECHNIQUE DE SOUILLAC

Brevet d'enseignement industriel

Les différentes épreuves du brevet d'enseignement industriel, diplôme qui sanctionne les trois années d'études normales du collège, ont eu lieu du 8 au 30 juin 1943. Le jury était présidé par M. Anglaret, Inspecteur d'Académie du Lot, assisté de M. Valat Robert, Inspecteur départemental de l'enseignement technique.

Ont été reçus par ordre de mérite : 1er Henri Christian (Labastide-Murat), mention bien ; 2e Larnaudie (Lascabanes), mention assez bien ; 3e Lagane (Lamothe-Fénelon), mention assez bien ; 4e Calvet (Puy-l'Evêque), mention assez bien ; 5e Schuls (Souillac) ; 6e Buffière de Lair (Lacapelle-Marival) ; 7e Couderc (Luzech) ; 8e Fouché (Loupiac) ; 9e Cuniac (Montamel ; 10e Avezou (Bégoux-Cahors) ; 11e Cabiscut (Sabadel-Lauzès).

Bourses nationales de l'enseignement technique

Ont été reçus : 1re série : Borie Jean (Lamothe-Timbergue) ; 2e série : Magnol Jean-Louis (Orliaguet) ; 3e série : Bouzou Robert (Couzou-Gramat), Digionantonio (Puy-l'Evêque), Jaques (Figeac) ; 4e série : Guitard Charles (Lamothe).

AUX PENSIONNES D'INVALIDITE

(*Loi du* 31-3-1919)

La loi n° 165 du 25 mars 1943 prévoit une nouvelle étude des dossiers des anciens militaires pensionnés d'invalidité pour lesquels une décision a été prise au titre de la loi du 9 septembre 1941, avec effet du 1er mars 1942, compte tenu des dispositions de l'article 6 de la loi du 22 juillet 1942.

Pour bénéficier de la loi du 25 mars 1943, les invalides dont le point de départ de leur pension a été fixé par décision ministérielle, au 1er mars 1942, doivent adresser avant le 22 avril 1944 une demande de révision à M. l'Intendant, Chef de la Section départementale des pensions à Cahors.

Les pensionnés pour qui aucune décision ministérielle n'est encore intervenue, il sera procédé, sans aucune demande de leur part, à une liquidation dont le point de départ sera fixé au jour de la décision prise par la Commission de Réforme.

Incorporation dans les Chantiers de la Jeunesse

Les jeunes agriculteurs qui ont demandé en temps voulu des sursis jusqu'à l'incorporation de novembre et qui n'ont pas encore reçu notification de leurs sursis sont invités à rester chez eux jusqu'au 10 juillet 1943.

Si à cette date, ils n'ont rien reçu adressez directement au Commissariat Général à Chatel-Guyon (Puy de Dome), un télégramme avec réponse payée comportant les renseignements suivants: Jeune (nom et prénons), date et lieu de naissance, lieu de résidence actuelle, demande d'un sursis agricole en date du tant et attendre la réponse.

Appel d'offres pour l'exécution d'un service de poste automobile rurale

Il est actuellement procédé à un appel d'offres de prix pour l'exploitation du circuit de poste automobile rurale de Souillac (Lot).

Les personnes que cette entreprise pourrait intéresser doivent faire connaître, par écrit, au Directeur des P.T.T. à Cahors le prix kilométrique qu'ils seraient susceptibles de consentir. Les demandes devront parvenir le 10 juillet 1943 au plus tard.

Un enfant avale un bracelet

Un enfant de 5 ans, gardé par le ménage Coldefy, des Vitarelles, en jouant, avala un petit bracelet qu'il portait au poignet droit.

Inquiets de la disparition du bracelet, les époux Coldefy questionnèrent l'enfant qui avoua l'avoir avalé.

Grâce à un examen radiologique, le bracelet fut identifié dans l'intestin. Il a été rejeté peu après, heureusement.

Condamnés pour détention d'armes

Le tribunal spécial de la Cour d'Agen a condamné le sieur Camboulive Edmond, de Gourdon et la femme Teyssédou, cultivatrice à Latronquière, chacun à un an de prison avec sursis et 600 fr. d'amende pour détention d'armes.

Vol avec effraction

Vendredi un cambriolage a été commis dans une maison sise sur la commune de Castelnau-Montratier. L'enquête ouverte a permis d'identifier le voleur. C'est un nommé Slimani Méziane, 25 ans, qui a été mis en état d'arrestation ainsi que sa femme. Tous deux ont été écroués.

Révocation de maire

M. William Beamish, maire de la commune de Padirac, est révoqué de ses fonctions de maire parce qu'il a adopté une attitude incompatible avec les devoirs de sa charge.

VICHYBOL
Laxatif doux
LABOR. HÉLIN - CHATEAUROUX - Visa N° 846. P. 4666

IL FAUT DE L'EAU

Une dépêche disait ces jours-ci qu'après de longs mois de sécheresse les habitants du Portugal avaient, enfin, vu tomber un peu de pluie sur leurs terres altérées. Cette bienfaisante averse a été accueillie par eux avec joie et surtout avec l'espoir qu'elle était l'annonciatrice d'une période de pluies qui apporteraient à leurs cultures l'eau, si longtemps espérée et dont elles ont tant besoin.

Est-ce des Portugais que nous parlons ainsi ? Et ce que nous en disons ne s'applique-t-il pas exactement aux inquiétudes et aux espoirs de nos cultivateurs lotois et de nos jardiniers urbains ?

Ici aussi une extraordinaire sécheresse sévit depuis des mois et des mois. De loin en loin quelques ondées font espérer que la pluie va enfin venir. Puis le ciel se rassérène, l'atmosphère se durcit et le temps redevient implacablement bleu.

La moisson, certes, a besoin de beau temps. Mais, justement, très en avance cette année, la voilà sinon complètement terminée du moins en passe de l'être.

Reste à présent toutes les autres récoltes qui risquent de sécher sur pied si l'eau du ciel ne vient les arroser.

Dans les jardins maraîchers qui sont au bord du Lot encore a-t-on la ressource d'un arrosage artificiel, mais dans les très nombreux jardins familiaux qui ceinturent notre ville beaucoup de jardiniers sont privés de cette ressource. Et ils regardent, avec un chagrin qui s'explique, leurs espérances de récoltes dépérir un peu chaque jour.

Les sources sont taries, les courants d'eau souterrains doivent être au plus bas et qui sait si la question du rationnement de l'eau ne se posera pas pour les usagers de la ville eux-mêmes. L'inépuisable, l'intarissable fontaine des Chartreux, qui alimente Cahors, est à un niveau de baisse qu'on ne se rappelle pas lui avoir vu !...

Quand donc la pluie, la bienfaisante pluie tombera-t-elle enfin ?

LE POIDS DU COLIS FAMILIAL EST FIXE A 25 KILOS

Le régime des colis familiaux, dont le poids est désormais limité à 25 kilos, vient d'être modifié par un arrêté publié au « Journal Officiel » du 4 juillet. Les quantités maxima de denrées que les colis peuvent contenir sont les suivantes :

Abats ou triperie fraîche provenant de l'abatage familial : 1 kilo.

Fruits frais et agrumes autres que les châtaignes, les marrons, les noix et cerneaux : 10 kilos.

Châtaignes, marrons, noix et cerneaux, pruneaux et prunes séchées : 2 kilos.

Légumes frais autres que les pommes de terre, les oignons, les aulx, les artichauts, les asperges, les champignons de couche, les haricots frais, les haricots frais à écosser et les petits pois : 20 kilos.

Artichauts : 10 kilos.
Asperges : 5 kilos.
Champignons de couche : 2 kilos.
Haricots frais : 10 kilos.
Haricots frais à écosser : 10 kilos.
Petits pois : 10 kilos.

Conserves de fruits et de légumes : 5 kilos.

Conserves de poissons : 1 kilo.

Gibier ou une pièce quel qu'en soit le poids : 5 kilos.

Volailles ou lapins ou une pièce quel qu'en soit le poids : 3 kilos.

Poissons d'eau douce (transportés exclusivement par colis à main et destinés à la consommation familiale : 5 kilos.

Poissons de mer frais, céphalopodes, crustacés marins, coquillages et moules (transportés exclusivement par colis à main et destinés à la consommation familiale) : 5 kilos.

Œufs : 2 douzaines.

Pas de ressemelage en cuir cet été

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle fait savoir au public qu'il ne doit pas compter faire ressemeler ses souliers en cuir durant les mois de juillet et d'août, le cuir étant réservé pour les mois d'hiver.

Association des Anciens des Chantiers de la Jeunesse

Les jeunes gens incorporables en juillet 1943 sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 7 juillet à 20 h. 30 au Foyer de l'A.D.A.C., 23, quai de Regourd.

Au cours de cette réunion, ils pourront recueillir tous les renseignements utiles au sujet de leur incorporation et de leur vie aux Chantiers.

Débitants de tabac

Mme Tastayre, présidente du Syndicat des débitants de tabac du Lot, fait connaître aux adhérents du Syndicat désireux de participer à une répartition de pierres à briquet qu'ils doivent faire connaître au Comité d'organisation des débitants de tabac, 38 *bis*, rue Roquelaine, Toulouse, avant le 15 juillet 1943 : 1° le n° d'immatriculation au Comité général d'organisation du commerce ; 2° le nombre de fumeurs inscrits à leur débit au jour de leur réponse ; 3° le nom et l'adresse du grossiste en articles pour fumeurs chez lequel ils désirent s'approvisionner en pierres à briquets.

EDEN

Mercredi, samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45, une grande production : *TEMPETE*, avec Annie Ducaux et Erich von Stroheim. Complément et Actualités.

CAHORS

LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE EST REDUITE

En raison de la sécheresse et par suite du manque de lubrifiant, le Maire de Cahors informe la population qu'il est dans l'obligation de prendre immédiatement des mesures indispensables d'économie de l'eau potable par une réduction de la consommation qui sera limitée à certaines heures de la journée.

A partir de mardi 6 juillet la distribution de l'eau sera arrêtée, jusqu'à nouvel ordre, pendant les heures suivantes : de 13 h. 30 à 18 h. 30 ; de 21 h. 30 à 5 h.

Cette mesure entre en vigueur mardi 6 juillet à 21 h. 30. Elle sera rapportée dès que les circonstances le permettront.

Le Maire de Cahors prie instamment la population d'économiser l'eau en raison de la pénurie et d'éviter tout gaspillage pour n'avoir pas à prendre d'autres mesures de réduction plus rigoureuses. — Le Maire : Xavier GISBERT.

SOIREE THEATRALE

Les « Jeunes Urbaines » donnaient dimanche soir au théâtre municipal une représentation au profit des familles des travailleurs partis en Allemagne.

Un public nombreux et fervent avait répondu à leur excellente initiative et remplissait la salle, attiré autant par le but de la soirée que par l'attrait du spectacle.

Celui-ci fort bien composé débutait par une saynète : « *Rêve d'avenir d'une jeune fille* » ayant pour thème la famille et pendant laquelle on entendit dans une série de poèmes, de chants et de morceaux, Mlles J. Laparra, A.-M. Rosset, J. Cangardel, H. Flamant, R. Lavergne, S. Lanau, Lescoul et Souchard dont les talents divers et variés furent vivement appréciés et chaleureusement applaudis. Un chœur de Brahms : « *Les Bohémiennes* », brillant et coloré termina la première partie.

La soirée s'acheva par une deuxième partie composée d'une comédie en trois actes : « *Ces dames aux chapeaux verts* », amusante et fort bien interprétée par Mlles R. Lavergne, S. Lanau, G. Alibert, J. Laparra, Y. Baudel, H. Flamant, S. Gagnayre, S. Sabrié, J. Sabrié, et O. Bourrières. Cette jeune troupe pleine de verve et d'entrain enleva joyeusement ces trois actes et le public récompensa leur jeune talent et leur dévouement par ses rires et ses bravos.

La recette dut être fructueuse et ainsi les « Jeunes Urbaines » auront apporté une très utile collaboration à une œuvre excellente, ce pour quoi il convient de les féliciter.

Kermesse du 11 juillet

Cette grande fête de bienfaisance, au profit des prisonniers cadurciens, aura lieu sur les Allées Fénelon.

Les stands seront dressés à l'ombre des marronniers et vous enchanteront par la diversité d'articles rares qui seront mis en vente pour ce jour. L'alimentation y sera largement représentée et nous recommandons aux ménagères de ne pas oublier leur sac à provisions. Les jeux les plus variés vous feront passer des heures agréables tout en écoutant les flots d'harmonie déversés par nos sociétés musicales. Bébé vous enchantera pendant plusieurs mois en vous racontant la jolie promenade qu'il aura faite dans la voiture à âne, car il y aura des ânes, des ânes vivants à grandes oreilles!

Réservez votre journée du 11 juillet et invitez vos amis. L'entrée de la Kermesse sera gratuite.

REPRESENTATION THEATRALE

Une grande soirée de gala organisée au profit de l'Œuvre du colis aux prisonniers clôturera agréablement la journée du 11 juillet.

Après le dîner substantiel que vous aurez pu faire grâce à vos achats dans les différents stands de la kermesse, vous irez applaudir nos artistes locaux qui se sont dépensés sans compter pour vous présenter un programme digne des grandes tournées.

Nous pensons ne pas être trop indiscrets en mentionnant particulièrement le nom de Mme Ludette-R. qui a bien voulu prêter son gracieux concours et exécutera pour vous des danses espagnoles si goûtées du public cadurcien.

Il sera prudent de retenir vos places.

Obsèques

Vendredi dernier ont eu lieu à Cahors les obsèques de Mme Delon, mère de Mme Montaricourt (née Delon).

Nous présentons à Mme Montaricourt et à la famille nos sincères condoléances.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une belle fillette qui a été prénommée Martine chez Mme et M. Albert Bénestèbe, fille et gendre de Me Autefage, le sympathique avocat au barreau de Cahors.

Nos compliments et nos vœux.

Nous apprenons avec plaisir la naissance de Pierre, deuxième enfant de M. et Mme Lafon, le négociant en tissus de la place du Marché.

Nos compliments aux parents et nos meilleurs vœux au bébé.

Chambre de Métiers

Afin que les Services centraux de l'O.C.R.P.I. puissent procéder à une répartition directe de ce carburant aux intéressés, tous les artisans du département du Lot ayant un moteur à carburant mixte (gasoil et gaz pauvre) et l'utilisant pour leur travail sont priés de se faire connaître d'urgence et avant le 10 juillet à la Chambre de Métiers du Lot, 3, rue Bourseul à Cahors.

PALAIS DES FETES

Mercredi 7, jeudi 8, samedi 10 juillet, soirée 21 h. Dimanche 11 matinée 15 h., soirée 21 h., Fernandel, Arletty dans : *FRIC-FRAC* (mineurs de 16 ans non admis) avec un bon complément. France-Actualités.

SPORTS

Le GRAND CRITÉRIUM de CAHORS

a obtenu un plein succès

Couru par une chaleur excessive, le Grand Critérium de Cahors n'en a pas moins été un gros succès.

Une foule inouïe de sportifs et de curieux se pressait dès 13 heures devant les barrières du Boulevard limitant le circuit suivi par les coureurs.

A 14 h., une enchère à l'américaine d'un superbe vélo de dame atteignit la magnifique somme de 22.000 francs, qui allèrent grossir la caisse du Comité d'Entr'aide du colis des prisonniers.

A 15 h., le départ fut donné par M. Bérétrot, starter officiel.

Quelques défections, dans la liste des engagés : Mithouard, Vietto, Auclerc, Caput et Guégan remplacés partiellement par Yvon Marie et Galliussi.

Le premier tour fut parcouru en 5 minutes 7 secondes et le sprint fut gagné par Paul Maye, devant Pernac et Giorgetti.

Deuxième tour : Bertocco.

Troisième tour : Idée.

La course se poursuit sans incidents notables. On déplore toutefois successivement les abandons de Paul Maye et Guillier, ce dernier après un très gros effort au cours duquel il passa cinq fois de suite la ligne d'arrivée en vainqueur.

Les 100 km. sont parcourus en 2 h. 37', et à partir de ce moment la lutte se circonscrit pour la place de premier entre Giorgetti et Marcaillou.

Au dernier tour, Marcaillou profite d'un incident de machine survenu à Giorgetti pour enlever la première place et arrive, très détaché, à plus de cent mètres.

Le classement

1er Marcaillou, les 130 kilomètres en 3 h. 25 m. 4 s., sur cycle France-Sport, pneus Dunlop, et qui gagne la prime de 5.000 fr. de « La Dépêche ».

2e Giorgetti, 3 h. 25 m. 8 s. ; 3e Le Guevel, 3 h. 26 m. 15 s. ; 4e Van Schendel, 3 h. 26 m. 15 s. ; 5e Gauthier, 3 h. 26 m. 15 s.

6e Virol, 3 h. 27 m. 20 s. ; 7e Gianello, 3 h. 27 m. 43 s. ; 8e Blum, 3 h. 27 m. 43 s. ; 9e Idée, 3 h. 27 m. 43 s. ; 10e Benoit Faure, 3 h. 27 m. 43 s.

11e Louviot, 3 h. 28 m. 40 s. ; 12e Bertocco, 3 h. 28 m. 50 s.

L'organisation

La Pédale Cadurcienne mérite des éloges sans réserves pour l'excellente organisation de cette importante épreuve. Il n'y eut pas le moindre incident, et cela malgré l'immense foule qui se pressait sur le parcours des coureurs.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter un succès identique au Grand Prix de Cahors de l'an prochain !

Boule Cadurcienne

Les joueurs qui désirent prendre part aux Eliminatoires du Championnat de France qui se dérouleront le dimanche 11 juillet, à partir de 14 heures, place des Acacias, sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra le vendredi 9 courant, à 20 heures 45, café Calmon, place Thiers, en vue de la formation des quadrettes.

SOURDS

La Grande Marque Mondiale de prothèse auditive

SONOTONE

organise dans votre région deux démonstrations entièrement gratuites de ses appareils perfectionnés, qui auront lieu :

les jeudi 15 et vendredi 16 juillet 1943
chez M. ROLLAND, opticien
Place des Halles, FIGEAC
et le samedi 17 juillet 1943
à la Pharmacie LESTRADE
Face la Cathédrale, CAHORS

VENEZ FAIRE L'ESSAI d'un SONOTONE

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAIRE
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3574. — 6-7-43.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Dimanche 11 juillet aura lieu à l'aérodrome de Cahors-Labéraudie un concours de modèles réduits qui mettra en compétition les 13 équipes locales et dont voici le règlement :

De 10 heures 30 à 12 heures épreuves techniques, appréciation d'une construction, valeur des qualités techniques : stabilité, tenue de vol, finesse (trois lancers à la main seront autorisés et il sera attribué un certain nombre de points sur 100).

Interruption de 12 heures à 14 h. 30.

Il est recommandé aux jeunes gens de se munir d'un déjeuner froid à consommer sur place.

A 14 h. 30 : envoi des couleurs, épreuves sportives, durée de vol.

La longueur du câble de lancement sera limitée à 50 mètres et chaque concurrent aura droit à trois lancers dont les durées en secondes seront additionnées.

Les vols n'atteignant pas 5 secondes ne seront pas retenus. Trois faux départs seront éliminatoires.

Le classement final sera obtenu en additionnant la durée de vols et la note des épreuves techniques.

A 18 heures, clôture du concours.

Un service d'autobus gazogène fonctionnera :

Aller : départs de la gare, réservés aux concurrents : 10 h.-12 h. 30 ; départs du pont Valentré pour le public : 14 h. 15-15 h. 15.

Retour : 18 h. 30. Pour les concurrents obligés de partir dans l'après-midi, un départ aura lieu à 16 h. 30.

Une série de prix est prévue pour chaque catégorie d'appareils.

Appareils de début : 1er prix, 150 fr. ; 2e prix, 100 fr. ; cinq prix de 50 fr. ; dix prix de 20 fr.

Appareils d'entraînement : 1er prix, 200 francs ; 2e prix, 100 fr.

Appareils de performance : 1er prix, 200 fr. ; 2e prix, 100 fr.

Les femmes se portent mieux

Moins de malaises, moins de nervosité, des fonctions mieux équilibrées, un teint plus frais, tels sont les effets des Gouttes Florides. Ce remède végétal qui exerce une action bienfaisante sur la circulation et sur l'organisme féminin convient à tout âge. Très utile surtout entre 40 et 50 ans. Le flacon de Gouttes Florides, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3300.

CAHORS

Aibas

Conseil municipal. — Dans sa séance du 27 juin, le Conseil municipal s'est préoccupé de l'angoissante question de l'eau. M. le Maire a donné l'assurance que la pompe de la mairie allait être remise en état dans le plus bref délai et que l'on allait examiner la possibilité de remettre en marche celle de la Croix.

Il a exposé un projet d'adduction d'eau du Lot par bélier ou par moto-pompe en faisant toutes réserves sur la possibilité de le réaliser au moment où l'on ne peut rien faire sans bons-matières qui sont distribués au compte-gouttes.

Il en est de même du projet d'amener l'électricité à Cénac alors que la prise de courant pourrait se faire à moins d'un kilomètre. Une démarche sera faite au Génie rural pour savoir ce que l'on peut attendre de la bonne volonté des pouvoirs compétents, ou tout au moins de leurs possibilités.

Sur la demande de M. Griffoul, 2e adjoint, et de M. Vignals, conseillers municipaux de la section de Cénac, il est décidé que le préposé à la distribution des tickets se rendra tous les mois une matinée à Cénac pour y procéder à la distribution des cartes d'alimentation, afin d'éviter à la population éloignée une grosse perte de temps et des fatigues inutiles.

M. Fradin, instituteur, étant appelé dans un camp de jeunesse, M. le Maire a décidé de le remplacer par M. Dulac Jacques, licencié en droit qui accepte provisoirement ces fonctions pour se rendre utile à la population albassienne. Le Conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité. Les services de la mairie seront réorganisés de façon à assurer l'ouverture du secrétariat toute la matinée et une permanence dans l'après-midi afin que les administrés puissent trouver chaque jour une personne pouvant répondre à leurs demandes. Les heures de présence seront fixées ultérieurement et affichées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à midi.

Accident agricole. — M. Bailles Camille, 42 ans, métayer de Mme Bru, a été victime d'un accident de moisson, le 29 juin. Il a été renversé du siège de la machine en marche et, pris par la scie, il a eu le biceps brachial sectionné. Cet accident est arrivé dans la propriété de M. Crassat René, propriétaire à la Rivière-Basse. La victime ayant reçu les soins de M. le Dr Blanchez, de Prayssac, a dû être transportée à l'hôpital de Cahors. Nos vœux de prompt rétablissement.

Calvignac

Décès. — Ces jours derniers nous avons appris avec regret la mort de Mme Irma Vernhet, mère de notre ami M. Elie Vernhet, adjoint au maire. En cette pénible circonstance, nous présentons aux familles en deuil nos plus sincères condoléances et les assurons de notre profonde sympathie.

Succès universitaire. — M. André Vignals vient d'être reçu avec mention devant la Faculté de Droit de Toulouse aux examens de 3e année de licence. Au jeune licencié en droit, nous sommes heureux d'offrir nos plus vives félicitations. Et nous ne le laisserons pas nous quitter pour les Chantiers de la Jeunesse sans y joindre nos vœux les meilleurs.

Catus

Nomination. — La population de Catus a appris avec une grande satisfaction la nomination au grade de chanoine de M. le doyen Faret. Nulle distinction n'était plus méritée et nul doute que le tact et le dévouement dont il est coutumier fassent le plus grand bien à ses fidèles et galvanisent leur courage en ces temps de tristesse.

Respectueuses et sincères félicitations au nouveau chanoine, en lui souhaitant une longue vie et un heureux et fécond apostolat.

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort de M. Gondal, ancien négociant, décédé au milieu des siens, à Catus, à l'âge de 84 ans.

Dans cette pénible circonstance nous prions ses filles, gendres, petits-fils, petites-filles et toute la famille d'agréer nos sincères vœux de condoléances.

Succès. — C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris le succès aux examens de droit du jeune Paul Roucheyrolles qui a été reçu avec mention.

Nous prions le sympathique lauréat d'agréer nos plus sincères félicitations, ainsi que sa si dévouée maman et ses grand-parents, fiers et heureux à juste titre d'un si beau résultat.

Saint-Pantaléon

Travaux de la moisson. — La moisson bat, depuis quelques jours, son plein et tout fait prévoir qu'à la fin de la semaine en cours, il ne restera aucun épi de blé sur pied.

En général, les blés paraissent assez beaux ; mais nous estimons qu'il est prudent d'attendre avant de se prononcer sur leur rendement que le dépiquage soit effectué.

Saint-Daunès

Retour d'un prisonnier. — Samedi nous avons appris avec un grand plaisir le retour dans ses foyers de notre jeune compatriote M. Carles Frédéric, prisonnier de guerre en Allemagne depuis 1940. L'état de sa santé paraît assez satisfaisant.

M. Carles est le gendre de notre excellent ami M. Frézals, des Caudures. Nous adressons au nouveau libéré nos meilleurs vœux de bienvenue.

Nuzéjouls

Enseignement. — Mlle Lille, de Cahors, est nommée institutrice intérimaire à Nuzéjouls en remplacement de M. Delpon, parti en Allemagne au titre de la relève.

La moisson. — La moisson est commencée dans toute la commune et cette semaine du 5 au 12 juillet les blonds épis vont tomber sous la dent fraîchement aiguisée des moissonneuses. Travail très dur il est vrai mais combien consolant au moment où l'on commence à avoir des inquiétudes très sérieuses pour la soudure.

FIGEAC

Bagnac

Les belles familles. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette chez les époux Caussanel, au Moulin-de-Boulouech (commune de Bagnac). C'est leur 6e enfant. Compliments et vœux.

Marcilnac

Pécule du Prisonnier. — L'avoir du Pécule du Prisonnier ne cesse de s'accroître. C'est ainsi qu'une somme de 100 francs a été versée par M. Basile Lagarrigue entre les mains de M. le docteur Cousy, fondateur de cette caisse de bienfaisance.

Nos prisonniers nécessiteux ne sont pas oubliés.

Succès. — Notre compatriote, M. Henri Monfeuillard, s'est vu décerner par le Conservatoire de Toulouse, en plus du premier prix de cor, le premier prix de violoncelle. Le jeune lauréat se révèle grand artiste. Nos sincères félicitations.

Nous félicitons également, pour son beau succès, Mlle Paulette Enjalbert qui a été reçue au certificat de fin d'études secondaires.

Saint-Céré

Nécrologie. — C'est avec une profonde tristesse que nous apprenons la mort de Mme Batouil, née Marie-Louise Bastit, décédée à Saïgon à l'âge de 33 ans.

La défunte était la fille de Mme et M. Bastit, vétérinaire, ancien maire de notre ville, auxquels nous adressons l'expression de nos condoléances émues.

Carnet blanc. — Samedi matin a été célébré le mariage de Mlle Germaine Lacombrade, institutrice à St-Céré, avec M. Laplaze, du village de Lamarèque. Aux jeunes époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Bons de chaussures. — La liste de bénéficiaires de bons de chaussures est affichée à la porte de la mairie depuis lundi matin où les intéressés peuvent aller la consulter.

Etat-civil de juin. — Naissances : Georges Boutan, rue Faidherbe ; François Miche avenue du Dr-Roux ; Elise Wilmin, avenue du Dr-Roux.

Mariages : Alfred Vernières, forgeron, avenue F.-Maynard, et Louise Maury à Monteil ; Jean-Marie Felzine, cultivateur à St-Paul-de-Vern, et Clémentine Sudrie, de Tremouillette.

Décès : Louise Bergougnoux, 39 ans, à Canet ; Irma Lafon, 77 ans, avenue du Dr-Roux ; Marcel Brunie, entrepreneur de transports, 41 ans, avenue du Dr-Roux.

Thémines

Divers. — La fenaison bat son plein et se fait dans de bonnes conditions, mais la quantité de foin est très déficitaire et c'est très regrettable au point de vue alimentation lactée. Certains propriétaires se verront obligés de se débarrasser de quelques têtes de bétail.

— Un jeune Stéphanois de 14 ans, réfugié, est hébergé à la ferme Calle-Darnis, de Lestrade, où le meilleur accueil lui a été réservé.

GOURDON

Martel

Naissance. — Nous apprenons la naissance d'une fille, Denise, sixième enfant des époux Tillard-Marchou, à Martel, quartier de Spoujol.

Le jour de la Fête des Mères Mme Tillard a reçu la médaille de bronze de la famille française pour son cinquième enfant. Nos compliments et nos meilleurs vœux.

Décès, avenue du Capitany, de M. Delattre Georges, 61 ans. Nos condoléances à la famille.

Saillac

Bonne chasse. — Dans la région de Saillac, on constate que la sauvagine commet d'importantes déprédations. Mais les bons chasseurs veillent, et c'est ainsi que ces jours derniers un marcassin, un blaireau et trois oiseaux de proie dont un grand duc ont été abattus. Félicitations aux habiles piégeurs.

Saint-Michel-de-Bannières

Trouvée pendue. — Mlle Eugénie Costes, 61 ans, demeurant à St-Michel-de-Bannières, a été trouvée pendue dans la cage de l'escalier de la maison où elle habite seule.

Le docteur Mézard a conclu au suicide. On attribue cet acte désespéré à une brusque crise de neurasthénie.

Foie, intestin, reins

Ces organes, dont le bon fonctionnement est capital pour la santé, sont heureusement stimulés par la tisane Vichyflore qui est, à la fois, diurétique, stomachique et doucement laxative. Ajoutons que la tisane Vichyflore se prépare comme une tasse de thé et qu'elle est de goût très agréable. 11 fr. 90 la boîte. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2900.

HOPITAL DE CAHORS

OFFRE D'EMPLOI

Un poste de chauffeur de chauffage central et d'ouvrier d'entretien est vacant à l'hôpital de Cahors.

Les renseignements sur les conditions exigées des candidats à ce poste seront fournis par le Directeur de l'hôpital qui recevra les demandes jusqu'au 25 juillet 1943 (Visa N° 259).

REMERCIEMENTS et AVIS DE NEUVAINE

Madame MONTARICOURT, née DELON et la famille remercient toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper en la personne de

Madame LAFON
retraitée de la S.N.C.F.

Un service de neuvaine aura lieu à Saillac (Corrèze).

PETITES ANNONCES

DÉMÉNAGEMENTS GARDE-MEUBLES
P. NOYER

5, rue Jean-Caviole — CAHORS — Tél. 334

La Maison s'occupe de toutes les formalités administratives, autorisations, demandes de matériel à la S.N.C.F.

DEVIS COMPLETS DE DOMICILE A DOMICILE

Assurances tous risques et risques de guerre de tous les mobiliers qui nous sont confiés

GARDE-MEUBLES
EMBALLAGES DE TOUS OBJETS ET EMBALLAGES SPECIAUX

Vous avez à votre disposition du personnel sérieux, du bon matériel. Garantie absolue.

Les Pépinières René Delbrel à Cuzorn (Lot-et-Garonne) demandent ouvrier ou aide, célibataire, de 25 à 50 ans, nourri, logé ; situation de premier ordre et d'avenir (O.T. Agen, N° 2042).

CREDITS SANS INTERETS

jusqu'à concurrence de 100 pour 100 de la valeur du gage, grâce à la Coopérative Financière.

A chaque Famille « SA MAISON ».

Constituez-vous des « Capitaux-Coopératifs » en prévision d'une acquisition ou d'une construction.

Avantages spéciaux pour les TERRIENS. « ACCES » à la propriété POUR TOUS.

Remboursement en 200 mois ou 250 mois (ou plus rapidement). Seuls frais généraux : 1 fr. 30 % l'an env.

Correspondants demandés
Ecr. : CREDIT MUTUEL AGRAIRE ET FONCIER
15, Boulevard de la Madeleine
Paris, Ier — Tél. Opé. 76-92

A vendre MACHINE A TRICOTER rectiligne gauloise 1910, jauge 5, fonture 45, aiguilles au complet, parfait état de marche. Faire offre : Haen, 3, rue des Capucins, Cahors.

VELO HOMME à vendre. S'adresser : Raoul, place St-Georges, Cahors.

A vendre BICYCLETTE HOMME neuve. S'adresser : Pasquey, 3, rue Donadieu.

Trouvé : une BLAGUE. La réclamer : 6, rue Neuve-St-Barthélémy.

ETUDE DE Me F. PRADINES
Notaire à Limogne (Lot)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me PRADINES, notaire à Limogne (Lot) le vingt-six juin mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cajarc le 29 juin 1943, folio 43, n° 221, M. Paul-Raymond-Paulin BACH, épicier, et Mme Jeanne-Marie-Françoise BACH, son épouse, demeurant ensemble à Limogne, ont vendu à M. Joseph-Denis-Jean-Baptiste BACH, sans profession et à Mme Anaïs-Marie-Valéry CAPY, son épouse, demeurant ensemble à Limogne, un fonds de commerce d'épicerie sis à Limogne, place de l'Eglise, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours de la deuxième insertion au domicile élu par les parties en l'étude de Me PRADINES, notaire à Limogne.

Pour première insertion : PRADINES, notaire.

LA HUTTE D'ACAJOU

PAR

GERMAINE ACREMANT

N° 7

— Ben oui ! j'vous dis ! reprend Hilaire. Le père Toba était encore favorisé. Le mien allait en ville en poussant sa brouette. Il faisoët plusieurs voyages par jour et suait sang et eaux. N'empêche que les commissionnaires nous exploitent !...

— M'est avis, riposte Flibuste, que le temps jadis ne peut pas être comparé avec c't'heure ! Au jour d'jourd'hui on fait des expéditions. Il y a seulement vingt ans on n'en faisoët point. Les chemins de fer étoëent comme des poussifs, qui posent leur séant à chaque dix mètres. A présent, les locomotives filent comme des pets de lapin. Le président de la République mange le soir à Paris le chou-fleur que la mère Fidéline a coupé le matin. C'est pour nous ben d'l'honneur ! M'est avis donc qu'il faut se contenter en répétant qu'on n'doit point tâcher à soupirer plus haut qu'on a s'bouque !...

— Ben oui ! que j'vous dis ! Dans l'temps jadis, c'étoëent chés bourgeois de Saint-Omer, qui avoëent nos légumes pour rien. Maintenant ce sont chés commissionnaires. Nous en est toujours les dindonneaux de la farce !

— Si c'est pas malheureux, seigneur mon Dieu !...

De même que Hilaire ne peut parler sans lancer : « Ben oui, que j'vous dis ! », Phine est incapable de prononcer une phrase sans y glisser : « Seigneur, mon Dieu ! »

— Ce qui existe, existe ! déclare alors Larius. A quoi bon se lamenter ? Ça n'avance à rien ! On a essayé de se syndiquer. On ne trouvait plus à faire les expéditions...

Cette appréciation de bon sens est vivement approuvée par Delphine :

— Bien dit, Larius !...

Mais quel est ce bruit ? Pour obtenir une attention unanime, Flibuste tape sur son verre avec le manche de sa fourchette :

— Si on avait mis bout à bout les wagons, chargés de choux-fleurs, que nous avons expédiés l'an dernier, savez-vous quelle distance aurait été obtenue ?

— Non.

— Dix-huit kilomètres !

— Seigneur, mon Dieu ! plus de quatre lieues !

— Vous voyez si, avec ça, nous avons dû en remplir des panses de toutes les couleurs !...

Cette conclusion de Flibuste provoque l'hilarité. Seule Delphine ne rit pas. Elle pense à ce moment à Daniel Chassagnes, qui a osé dire que Larius était un rustre. Elle sent encore sur sa joue la rougeur que cette injure y a mise, comme un soufflet. Plusieurs fois elle se demande si elle ne doit pas répéter à son fiancé la phrase de l'étranger. Personnellement elle en éprouverait un véritable soulagement. Mais qu'adviendrait-il ? Larius, violent, irait peut-être provoquer le jeune homme ?

Pour s'arracher à l'obsédante pensée, elle s'applique à écouter Flibuste qui occupe avec une de ses histoires l'intervalle qu'il y a entre les côtelettes de porc et la rouelle de lard.

— Figurez-vous que j'étais hier sur la grand'route du Haut-Pont, comme ça m'arrive des fois. Passe Bertrand, le marchand de cycles de Saint-Omer, que j'ai depuis longtemps baptisé : « Ch'tit rougeaud. » « — Comment qu'ça va ? qu'il me dit. — Pas mal ! que j'lui réponds. — Par hasard, vous ne voudriez pas offrir à votre garçon, pour sa fête, une belle bicyclette ? — Combien que vous la vendrez, votre belle bicyclette ? — Cinq cents francs ! — J'aimerais mieux une vache ; si j'avoët l'argent, je pourrais « acater » une vache bien gentille ! que j'y dis en rigolant. Il faut croire que ch'tit rougeaud n'aime pas qu'on se moque de lui. Il a froncé le sourcil et il m'a répliqué, se croyant très malin : « — Votre garçon n'aura pas l'air fort intelligent quand il se promènera sur sa vache. — Eh ben ! que je lui lance, avec un coup d'épaule dans les abatis, c'est-il que vous pensez qu'il aura l'air plus dégourdi quand il essaiera de traire son bicycle ?... » Pauvre p'tit rougeaud ! il n'a pas demandé son reste, il a décampé comme un chien crotté...

— Sacré Flibuste !...

Pour rire plus fort que les autres, Désiré détache la boucle de sa ceinture de cuir :

— J'en ai mal à m'bedaine, glousse Fidéline...

— Il est impayable ! concède Delphine...

La boudinée est finie. Voici le dessert. Les pots de bière sont retirés de la table et remplacés par des bouteilles de vin. Evénement notable, car les maraîchers ne boivent du vin que dans les circonstances importantes ! Une tarte à gros bords, sorte de flan, qui contient des pruneaux recroquevillés, forme le grand régal.

Hilaire, amphitryon, se lève. Il attend que tout le monde le regarde pour s'essuyer la bouche et prononcer son bref discours :

— Ben oui ! que j'vous dis ! Je bois à votre santé...

On applaudit, on vide son verre. Et chacun à son tour de commencer à chanter !

Depuis toujours, Flibuste chante le *Petit Quinquin*. Une fois de plus, on lui réclame l'admirable berceuse :

Dors, mon p'tit quinquin...

Il n'y a que les comiques pour savoir chanter les romances sentimentales. Parce qu'elle entend la voix émouvante de Flibuste et peut-être aussi parce qu'elle a un peu trop mangé de tripaille, Phine murmure son : « Ah ! Seigneur ! mon Dieu ! » en pleurant doucement.

— Ça lui passera plus vite que ça ne me reviendra, constate son mari.

Désiré ranime l'auditoire en interprétant d'une façon toute personnelle *les Bœufs*, de Pierre Dupont :

J'ai deux grands bœufs dans mon étable,
Deux grands bœufs blancs marqués de roux...

— Avec ton héritage tu, pourrais même en avoir un troupeau, lui crie l'incorrigible Flibuste.

J'aime bien Fidéline, eh bien ?
J'aimerais mieux la voir mourir
Que voir mourir mes bœufs...

C'est ainsi que Désiré a modifié la fin de la chanson. Depuis vingt ans il donne cette variante à chaque festin et chaque fois, pour la grande joie de tous, Fidéline proteste. Aujourd'hui ses protestations se perdent dans cet autre cri :

— A ton tour, Larius !...

Delphine attendait anxieusement que son fiancé chantât. Peu lui importait que Flibuste fût attendrissant et son père comique ! Pour elle, Larius, seul, comptait :

— Chante *les Trois hussards*, lui glisse-elle tout bas...

C'étaient trois husards de la garde,
Qui s'en revenaient en congé...

Le jeune maraîcher possède une voix chaude et prenante. Sans chercher des effets, qui seraient malencontreux, il rappelle, avec sa seule sincérité, l'histoire des trois soldats de Nadaud, qui rentrent au pays, heureux de retrouver leurs trois fiancées, Margot, Madelon et Jeanne. Hélas ! pas une n'est là pour leur tendre les bras. Margot est sœur Visitandine dans le couvent de Noirmoutiers. Madelon, depuis un an, est mariée. Quant à Jeanne, elle est morte et enterrée. Le troisième hussard est le plus désolé :

Sonneur, quand tu verras ma mère,
Va la saluer chapeau bas...
Dis-lui que je pars à la guerre...
Et que je ne reviendrai pas...

(à suivre.)